



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Baromètre mensuel de la lutte contre l'habitat illégal Mai 2021

« Détruire des bidonvilles n'est pas humainement facile à faire. Cela demande du courage. Mais, c'est une décision fondée par le droit, c'est une demande forte de la population mahoraise, c'est une exigence de sécurité publique. Il n'y aura donc plus de zone non droit à Mayotte »

Jean-François COLOMBET, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement.

Objectifs définis par le Préfet de Mayotte pour le 1er semestre 2021 : destruction de 400 cases en tôle

 Plus de 700 cases en tôle détruites depuis le 1^{er} janvier 2021



Les opérations réalisées en mai 2021



72 étrangers en situation irrégulière interpellés



207 cases en tôle détruites



27 personnes hébergées

